

Multilinguisme et décentralisation au Niger

Alimata Sidibé et Idrissa Aniwali
Université de Niamey

0. INTRODUCTION

La décentralisation se définit comme un transfert de compétences d'un organe central à des entités régionales ou locales. Au Niger, elle se fonde sur le redécoupage du territoire national pour :

- rapprocher l'administration des administrés;
- réduire une surcharge des structures;
- tenir compte dans le contexte de démocratie et d'État de droit, des spécificités qui caractérisent l'espace nigérien;
- favoriser l'intégration des populations à travers la reconnaissance du droit à chacun de résider dans le cadre approprié à son épanouissement;
- créer des pôles homogènes de développement économique, social et culturel;
- viabiliser l'espace nigérien au regard des potentialités dont il regorge.

De tels objectifs visent le développement du pays à la base disait la commission chargée du redécoupage administratif au Niger.

Seulement, dans un pays où environ 90% de la population est analphabète, comment atteindre ces objectifs ? Comment rapprocher l'administrateur qui parle français, qui raisonne en français, écrit en français, pense et dit ses discours en français (langue officielle du Niger) de son administré qui ne comprend pas le français ?

Comment peut-on espérer une participation économique, sociale et culturelle de la population à toute action de développement

durable sans passer par la pratique des langues locales dans une situation multilingue aussi complexe que celle du Niger ?

Par conséquent, nous pensons qu'une recherche sur les pratiques linguistiques jouera un rôle important dans cette politique de décentralisation, et contribuera à une meilleure gestion du multilinguisme au Niger.

À la lumière des travaux de recherche que nous avons menés dans le cadre du projet Pluriling (initié par l'UNIL et l'UAM) sur la gestion du plurilinguisme au Niger, nous avons essayé de saisir le point de vue des uns et des autres sur leur perception des problèmes linguistiques au Niger et les choix à opérer. En vue de mesurer ces choix linguistiques, des enquêtes sur le terrain ont été effectuées dans différentes localités.

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES ET LES REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES AU NIGER

Cette enquête avait pour but de faire le point sur la situation sociolinguistique du Niger, de mesurer les attitudes et représentations linguistiques de la population nigérienne face aux problèmes de langues dans ce pays, sans oublier les pratiques de ces langues dans les différentes communautés en présence.

Cette recherche a l'ambition de fournir également les connaissances factuelles, linguistiques et psychologiques nécessaires à la prise en compte d'une donnée culturelle fondamentale dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

Les enquêtes se sont déroulées du mois de février à mars 1996 pour la première phase (qui a touché les localités de Gaya, Filingué, Bonkoukou, Togone (Doutchi), Téra, Tillabéri, Kornaka, Nobi (Konni), Hawan-dawaki (Maradi); et de février à mars 1997 pour la deuxième phase (qui a touché le département d'Agadez).

Ces enquêtes ont été menées par les étudiants en année de maîtrise de linguistique de l'université de Niamey. Ces étudiants ont été répartis en deux groupes : l'un zarmaphone qui s'était occupé de la région zarma (c'est-à-dire l'Ouest du pays) et l'autre hausaphone qui s'était occupé quant à lui de la région hausa (l'Est du pays).

Le travail de recherche a été réalisé grâce à l'encadrement et au suivi des enseignants-chercheurs pendant toute la durée de la recherche.

1.1. DU QUESTIONNAIRE ET DE LA POPULATION D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été traduit dans les deux langues véhiculaires du pays (le hausa et le zarma) et réparti en deux groupes constitués selon les milieux d'enquête. Il comprend deux grandes parties :

- un volet sur les pratiques linguistiques
- et un volet sur les représentations linguistiques.

Le nombre d'enquêtés touchés s'élève à 208 personnes des deux sexes pour la première phase; et 80 personnes pour la deuxième phase d'Agadez.

S'agissant des résultats de la première phase que nous allons vous présenter ici, on peut retenir que de ces 208 personnes touchées, nous avons atteint 156 hommes et 51 femmes; 1 personne n'a pas répondu à toutes les questions. Cette disproportion s'explique par le fait que l'enquête s'était déroulée au hasard des disponibilités des populations c'est-à-dire que chaque fois qu'on rencontre une personne, et après avoir expliqué les objectifs de la recherche, nous lui demandons si elle souhaite répondre à nos questions.

De ces 208 personnes touchées, nous avons enregistré : 77 hausa, 48 zarma, 83 non hausa / non zarma que nous avons intitulés autres.

Après dépouillement des données de l'enquête sur micro-ordinateur avec le module de base de données du programme *Sphinx plus*, les résultats suivants ont été obtenus.

2. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'enquête a donc touché 77 hausa, 48 zarma, et 83 autres c'est-à-dire les peul, les touareg, les kanuri etc.

Ces résultats obtenus ont été regroupés dans différentes rubriques telles que : situation sociolinguistique des populations, perceptions populaires par rapport aux langues nationales, désirs des populations par rapport au choix des langues des institutions.

2.1. SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DES POPULATIONS

Tableau 1 : Autres langues parlées

<i>Langues</i>	<i>Communauté ethnique</i>					
	hausaphone		zarmaphone		autres	
hausa	—	—	33	69%	74	89%
zarma	30	39%	—	—	39	47%
tamashek	4	5%	1	2%	3	4%
fulfulde	—	—	3	6%	—	—
sans réponse	38	49%	10	21%	3	4%

Tableau 2 : Langues parlées en cercle d'ami(e)s

<i>Langues</i>	<i>Communauté ethnique</i>					
	hausaphone		zarmaphone		autres	
hausa	72	94%	30	42%	50	60%
zarma	11	14%	48	100%	22	27%
tamashek	1	1%	—	—	38	46%
fulfulde	—	—	1	2%	22	27%
sans réponse	—	—	0	0%	2	2%

Tableau 3 : Langues parlées au marché

<i>Langues</i>	<i>Communauté ethnique</i>					
	hausaphone		zarmaphone		autres	
hausa	75	97%	32	67%	67	81%
zarma	14	18%	46	96%	28	34%
tamashek	1	1%	1	2%	27	33%
fulfulde	—	—	2	4%	—	—
sans réponse	1	1%	—	—	2	2%

Commentaire : De ces tableaux on constate que les hausaphones se révèlent moins enclins à déclarer parler le zarma que les zarmaphones le hausa. Quant aux autres locuteurs ils déclarent dans une proportion beaucoup plus importante parler le hausa que parler le zarma.

2.2. PERCEPTION POPULAIRE DES LANGUES NATIONALES

Parmi les questions visant à mettre en évidence les représentations des nigériens par rapport aux différentes langues présentes sur le sol nigérien, on peut brièvement exposer les résultats liés à l'une d'entre elles. Il s'agissait d'une question demandant à l'enquêté de s'imaginer dans une situation telle qu'il ne parle plus aucune langue. Grâce à l'ingestion d'une pilule miraculeuse on lui propose de recouvrer une langue, puis une deuxième et enfin une troisième. Les configurations des réponses mettent en évidence les éléments suivants :

- En règle générale on observe une fidélité forte à la langue maternelle.
- * Le hausa est choisi en premier lieu par 78 personnes, dont 66 hausaphones natifs (sur un total de 77 dans la population étudiée)
- * Le zarma est choisi en premier lieu par 34 personnes, dont 32 se déclarant de langue maternelle zarma, dendi ou songhay (sur un total de 48).
- * Le fulfulde est choisi en premier lieu par 28 personnes, dont 27 se déclarent de langue maternelle fulfulfé (sur un total de 37).

Les locuteurs du tamashek se distinguent toutefois dans leurs résultats : le tamashek est choisi en premier lieu par 23 personnes dont 21 se déclarant de langue maternelle tamashek (sur un total de 41). 7 personnes de langue maternelle tamashek choisiraient le hausa comme première langue et 7 autres l'arabe.

- L'arabe est la seule langue non locale à attirer un nombre de choix important en première position (18), de la part essentiellement des personnes de langue maternelle zarma (8) ou tamashek (7). Ceci peut se justifier par le poids de l'islam dans ce pays.
- Les langues européennes occupent une place marginale : le français cité 60 fois mais seulement 6 fois en première position (27 en position 2 et 27 en position 3), l'anglais cité 26 fois dont 3 fois en première position, 16 fois en seconde position et 7 en troisième.

2.3. SOUHAIT DES POPULATIONS FACE AUX CHOIX À OPÉRER SUR LES LANGUES DES INSTITUTIONS

Cette attitude face aux langues européennes est beaucoup plus nuancée quand on demande aux enquêtés quels sont leurs souhaits quant aux choix à opérer sur les langues de l'enseignement de l'administration de la justice etc... En effet, de l'observation des tableaux ci-dessous, nous pouvons dégager le constat suivant :

Tableau 4 : choix de la langue d'enseignement

<i>Langue/école</i>	<i>Nb Cit</i>	<i>Fréquence</i>
français	56	26.9%
hausa	52	25%
arabe	40	19.2%
fulfulfe	22	10.6%
non-réponse	18	8.6%
tamashek	17	8.2%

zarma	14	6.7%
dendi	6	2.9%
anglais	3	1.4%
TOTAL OBS	208	100%

Tableau 5 : choix de la langue de l'administration

<i>Langue/ administration</i>	<i>Nb cit</i>	<i>Fréquence</i>
hausa	109	52.4%
zarma	43	20.7%
français	26	12.5%
fulfulde	20	9.6%
tamashek	19	9.1%
dendi	13	6.2%
non réponse	3	1.4%
TOTAL OBS	208	100%

Tableau 6 : choix de la langue de la justice

<i>Langue / justice</i>	<i>Nb cit</i>	<i>Fréquence</i>
hausa	115	55.3%
zarma	44	21.1%
tamashek	21	10.1%
fulfulde	21	10.1%
dendi	12	5.8%

français	11	5.3%
non réponse	6	2.9%
arabe	3	1.4%
sonray	1	0.5%
TOTAL OBS	208	100%

Commentaire : À travers la question relative aux souhaits énoncés en cas de choix de la langue d'enseignement il se dégage au niveau des différents groupes ethniques touchés par l'enquête, un désir de voir leurs langues maternelles respectives utilisées dans l'enseignement. On pourra à cet effet parler d'ethnocentrisme linguistique.

D' une manière particulière le hausa, le français et l'arabe, sont les plus cités.

Le choix du hausa peut être lié au caractère véhiculaire de la langue; en effet le hausa est une langue de grande expansion, langue supra-locale dont l'aire d'influence dépasse les frontières nationales

Le choix du français peut s'expliquer par le fait que jusqu'à preuve du contraire la langue officielle du Niger reste le français (langue de l'institution); la langue qui est supposée assurer l'unité du pays parce que c'est par son intermédiaire que les populations lettrées appartenant à des groupes ethniques différents communiquent entre elles.

Quant à l'arabe son importance dans un pays musulman comme le Niger n'est pas à démontrer, car c'est à travers elle que les enfants pourront recevoir une éducation islamique.

S'agissant des questions relatives aux choix de la langue de l'administration et de la justice il se dégage un désir net de voir les différentes langues maternelles des locuteurs remplir ces fonctions car ce sont elles qui peuvent rapprocher l'administrateur de l'administré et faire en sorte que la communication passe le mieux entre les deux protagonistes.

3. CONCLUSION

Si la décentralisation consiste à rapprocher l'administrateur des administrés et à associer les administrés à la prise de décisions qui

concernent leur propre avenir, quelle sera alors la place de la communication, de l'animation au développement, de l'alphabétisation, bref de la sensibilisation dans la circulation de l'information pour une gestion démocratique et pour un développement durable de nos régions ? C'est-à-dire quelle est la part réservée à la linguistique et aux langues nationales dans le processus de la décentralisation et de la démocratisation ?

Aujourd'hui, à la lumière des résultats obtenus suite aux recherches effectuées sur le terrain, nous pouvons affirmer que le choix des langues régionales est une stratégie incontournable pour une bonne circulation de l'information entre administrateur et administrés. Sinon ce mutisme nous ramènera à la case de départ c'est-à-dire la politique d'interprétariat avec toutes les conséquences que cela comporte. À ce niveau nous pensons que la politique des radios régionales initiée par la GTZ est une bonne initiative à encourager. En effet ces radios régionales contribuent à la sensibilisation, à l'animation, au développement, bref à une participation plus dynamique de la gestion de la vie locale.

Dans un pays démocratique comme le Niger, le droit linguistique réservé à tout citoyen permet de comprendre les desiderata de toute sorte. C'est par ce moyen que nous pouvons espérer une participation plus active à la gestion de nos régions. Un tel droit linguistique peut conduire le Niger vers une politique linguistique semblable à la politique suisse fondée sur le fédéralisme et dont la démarche s'articule autour des principes d'égalité des langues, de la liberté de la langue, du principe de territorialité, et du principe de protection des langues minoritaires.

Par cette manière en effet on peut atteindre le développement durable que vise la décentralisation.